

Règlement intérieur Gymnase LECA

Année 2023/2024

Présentation de la structure

Le Gymnase LECA est l'enceinte sportive du collège Vieux Port, mise à disposition des associations dans le temps hors scolaire.

La Maison Pour Tous République/Joliette (centre social Léo Lagrange) propose des activités physiques et sportives aux habitants du quartier en dehors du temps scolaire.

Article 1 : Planning d'activité :

Le planning d'activité est réalisé par l'équipe pédagogique en début de trimestre. Les activités sont proposées sous forme de cycle.

Article 2 : Créneaux d'activités

Les séances d'animations sont proposées

- aux enfants de 6 ans à 8 ans : les samedis de 10 h 30 à 12 h 00 et de 14h00 à 15h30
- aux enfants de 9 ans à 11 ans : les mardis et jeudis de 17 h 30 à 18 h 45.
- aux enfants de 11 ans à 13 ans : les mardis et jeudis de 18 h 45 à 20 h 00.
- aux adolescents de 14 ans à 17 ans : les mercredis de 19h00 à 20h00.
les samedis de 16h00 à 18h00.

Article 3 : Respect des horaires

Les enfants sont accueillis 10 min avant le début d'activité.

On tolère 10 min de retard après le début d'activité, au-delà des 10 min votre enfant se verra refuser l'accès à l'activité.

Tout enfant présent avant l'heure d'accueil ne pourra pas accéder à l'enceinte du gymnase et ne sera donc pas sous la responsabilité de l'équipe pédagogique.

Les enfants sont tenus d'être présents avant le début de la séance. Après en avoir averti les parents par téléphone, l'équipe pédagogique se réserve le droit de refuser un enfant qui serait en retard.

L'équipe pédagogique ne laissera partir aucun enfant seul sans l'accord signé des parents sur la fiche d'inscription. Les personnes habilitées à récupérer l'enfant devront être notées sur la fiche de présence.

Toute dérogation relative à ces horaires (arrivée plus tard, départ anticipé ou départ exceptionnel sans les parents) devra faire l'objet d'une demande au préalable au responsable des activités.

Article 4 : modalités d'inscriptions :

Les enfants participants aux activités doivent être inscrits au préalable.

- **Inscriptions :**

Les inscriptions se déroulent en début d'année scolaire :

Soit une inscription par trimestre ou annuelle

- **Dossier d'inscription :**

Le dossier d'inscription est composé :

- ✓ D'une fiche d'inscription*
- ✓ Du règlement intérieur signé par les parents
- ✓ D'un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du sport »
- ✓ D'une fiche sanitaire de liaison*
- ✓ D'une cotisation trimestrielle de 10,00 € ou 30 € annuelle

Les fiches d'inscription devront être entièrement et correctement remplies, notamment les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence.

Tout dossier d'inscription incomplet sera refusé et l'enfant ne sera ainsi pas accepté aux animations.

Le renouvellement d'inscription d'un trimestre à l'autre se fera par le simple versement de la cotisation trimestrielle.

**ces documents sont identiques aux inscriptions sur les ALSH de la Maison Pour Tous République/Joliette*

Article 5 : Tenue de sport

Les enfants participants aux activités devront être vêtus d'une tenue de sport adéquate à la pratique de l'activité (baskets, short ou survêtement, tee-shirt)

Les enfants auront à leur disposition un vestiaire afin de se changer avant et après la pratique du sport. Dans ce même vestiaire, les enfants devront laisser toutes leurs affaires, enfermées dans un sac de sport. Ils ne devront laisser aucun objet de valeur dans ces vestiaires.

La Maison Pour Tous Panier/Joliette décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Article 5 : Boisson et nourriture

Toute boisson et nourriture (gâteau, bonbon, ...) est interdite au sein du gymnase.

Les enfants devront cependant obligatoirement apporter une bouteille d'eau afin de se réhydrater au cours de la séance.

Article 6 : Comportement

Tout enfant ne respectant pas le cadre peut se voir attribuer une sanction allant d'un simple avertissement verbal à l'exclusion définitive des activités.

Avant toute sanction, l'équipe pédagogique sollicitera une rencontre avec les responsables de l'enfant.

Article 7 : Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée :

- ✓ D'un coordonnateur / éducateur sportif, responsable des activités
- ✓ D'un agent d'accueil et de médiation
- ✓ De stagiaires éducateurs sportifs
- ✓ Des services civiques
- ✓ D'intervenants extérieur appartenant à des associations partenaires.

L'équipe pédagogique est à la disposition des responsables de l'enfant, pour toute question ou information concernant l'enfant ou l'organisation des activités.

Je soussigné(e), _____ ,
responsable légal de l'enfant _____
atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du Gymnase LECA et en approuve les modalités.

Marseille, le __ / __ / _____ , Signature :